

VILLE DE CARCASSONNE

N° 25138

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 21 Decembre 2023
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

SAISON THÉÂTRE JEAN-ALARAY 2025/2026 OFFRE PROMOTIONNELLE ADHÉRENT DE LA FNAC RESEAU FRANCE BILLET

ISSA DOUMBIA / I MUVRINI / TANGUY PASTUREAU KAMEL LE MAGICIEN

Vu la décision du maire n° 25090 du 27 mai 2025 par laquelle a été fixée la tarification de la saison théâtrale 2025/2026 et dans laquelle il a été décidé de procéder éventuellement à des offres promotionnelles sur les places disponibles en révisant le tarif sans excéder 60%

Considérant la proposition du réseau France BILLET de participer à leur offre promotionnelle adhérent.

J'ai décidé d'appliquer l'offre du lundi 06/10/2025 au vendredi 31/10 /2025 inclus pour les séances ci-dessous (remise appliquée sur le tarif public – frais de location inclus)

Spectacle	Remise	Tarif général (DL inclus) avant remise	Tarif (DL inclus) après remise
Issa Doumbia	-20% minimum	42€	33€
Tanguy Pastureau	-20% minimum	35€	28€
I Muvrini	-20% minimum	50€	40€
Kamel le Magicien	-20% minimum	49€	39€

Carcassonne, le 9 septembre 2025

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250909-26661-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2025

Publication : 25/09/2025